

SAINT-JEAN, N.-B., 3 juin, 1892.

A Son Excellence le très honorable sir Frederick Arthur Stanley, baron Stanley de Preston, gouverneur général du Canada, etc.

Le mémoire des propriétaires de navires, commerçants de bois, commerçants de chaux et autres, des provinces maritimes.

Expose respectueusement :

Que l'importation dans les provinces maritimes du pétrole étranger pour l'éclairage, s'est faite jusqu'à présent de New-York et Boston, aux provinces maritimes, exclusivement par nos navires, en barils, par quantité d'environ 70 à 80 chargements de goélette par année, et que cela a été une source de revenu considérable pour notre commerce côtier.

Que si le bill actuellement devant le parlement, ayant pour promoteur un agent de la *Standard Oil Company* des Etats-Unis, demandant l'admission en réservoir du pétrole étranger, est adopté, il en résultera des pertes considérables pour notre commerce côtier, vu que le pétrole serait alors transporté par steamers-réservoirs, la propriété de la dite *Standard Oil Company*, qui, en outre des bénéfices du transport, au détriment des navires côtiers, aurait tout l'avantage de la vente du pétrole importé (aux dépens des vendeurs locaux), car cette compagnie aurait alors certainement un monopole, comme cela a été le cas partout où elle a obtenu l'avantage de détourner la concurrence.

Que, de plus, cela affecterait sérieusement notre commerce de bois dans les provinces maritimes, vu que nos vaisseaux peuvent transporter le bois à meilleur marché, lorsqu'il est permis de prendre des chargements de retour, que lorsqu'ils sont obligés de revenir sur lest, comme ce serait le cas s'ils perdaient ce commerce du pétrole, et l'augmentation du coût de transport qui en résulterait nécessairement, élèverait le prix du bois sur le marché américain et rendrait plus difficile encore la concurrence qui est déjà trop grande sur ces marchés.

Que cela nuirait au commerce de chaux que nos vaisseaux peuvent transporter aujourd'hui à des prix comparativement peu élevés, vu qu'ils obtiennent des chargements de barils vides à pétrole, pour les ports américains, commerce qui serait détruit par l'importation en réservoirs du pétrole étranger.

Vos requérants demandent donc respectueusement le renvoi de ce bill, dont l'adoption aurait pour résultat de faire subir des pertes sérieuses au capital local; à l'avantage d'une compagnie étrangère.

J. F. WATSON,
JOS. A. LIKELY,
D. J. PURDY,
DONALD CARMICHAEL,
J. H. HAMMOND,
D. J. SEELY,
TROOP ET FILS,
JAS. KNOX,
R. C. ELKIN,
B. G. TAYLOR,
N. B. ET H. B. ROBINSON,
MAGEE FRÈRES,
TURNBULL ET CIE,
JOHN A. CHESLEY,
GEO. McDONALD,
R. H. ARNOLD,
TROOP ET McLAUCHLAN,
T. OUGLER,
HENRY HILYARD,
JOHN MCGOLDRICK,
GEO. S. PARKER,

E. LANTALUM ET CIE.
F. A. PETERS,
W. J. DAVIDSON,
J. P. MALONEY,
N. C. SCOTT,
OLIVER, EMERY ET CIE,
WM. THOMPSON ET CIE,
E. B. COLWELL,
MILLER ET WOODMAN,
J. E. SAYRE,
WM. THOMAS,
MARIN.
SCANNELL FRÈRES,
G. WETMORE MERRITT,
GEO. F. SMITH,
GEO. F. BAIRD,
VROOM ET ARNOLD,
E. MCGOLDRICK,
EDWIN OUGLER,
W. H. MURRAY,
PUDDINGTON ET MERRITT.

Cette requête est signée par la plupart des marchands de la ville de Saint-Jean, non seulement ceux qui sont intéressés dans ce commerce, mais ceux qui sont intéressés dans l'industrie du bois et le cabotage. En outre, je dois dire qu'avant-hier, j'ai reçu le télégramme suivant, que je vais lire à la chambre.

SAINT-JEAN, N.-B., le 28 mars 1893.

J. A. CHESLEY, éor,

Nous condamnons fortement tout changement de nature à permettre l'importation du pétrole en vaisseaux ou steamers-réservoirs, vu que cela serait préjudiciable au

commerce des provinces maritimes; et nous vous prions de faire toute l'opposition possible à ces modifications.

D. J. PURDY,
WM. THOMPSON ET CIE,
TROOP ET McLAUCHLAN,
JOS. A. LIKELY,
W. H. THORNE,
F. W. WISDOM,
VROOM ET ARNOLD,
TROOP ET FILS,
DONALD CARMICHAEL,
E. C. ELKIR,
R. C. ELKIR,
SCANNELL FRÈRES,
F. E. SAYRE,
WM. J. DAVIDSON,
A. W. ADAMS,
GEO. A. SMITH,
PUDDINGTON ET MERRITT,
W. H. MERRITT,
F. TUFTS ET CIE,
OLIVER EMERY,
ANDRÉ CUSHING ET CIE,
TURNBULL ET CIE,
ROBERT JONES,
N. C. SCOTT,
J. HORNCASTLE ET CIE,
G. S. D. FOREST ET FILS.

Si la chambre connaissait comme moi le caractère des hommes qui ont signé ce télégramme, elle n'hésiterait pas un moment sur l'attitude à prendre au sujet de ce bill, ou de tout amendement à l'effet de permettre l'importation du pétrole au moyen de steamers-réservoirs. Ce télégramme est l'œuvre des principaux négociants de la ville, et j'ose dire que l'honorable député d'Yarmouth est lié avec beaucoup d'entre eux et en connaît plusieurs de réputation. Ce télégramme est signé par des gens qui, pour la plupart, appartiennent à son parti, des libéraux au fédéral, et les raisons émises dans la pétition, sont les mêmes qui ont déterminé ces gens à envoyer ce télégramme. Nous avons un commerce côtier considérable, entre les provinces maritimes et les ports de New-York et Boston. Nos vaisseaux transportent à ces ports des cargaisons de bois et de chaux. La concurrence est très active, les chargements sont considérables, et tout ce qui a trait au commerce d'importation, est d'une grande aide pour ces vaisseaux. Autrement, ces vaisseaux reviendraient sans chargement, et c'est pour cette raison que les gens intéressés dans le commerce maritime, désirent conserver nos steamers-réservoirs. D'un autre côté, le commerce local de pétrole à Saint-Jean, objecte à l'importation en steamers-réservoirs, sous prétexte que cela détruit ce commerce. Ces négociants demeurent dans la ville, paient des taxes considérables, et leur commerce serait détruit, si l'on adoptait une semblable politique.

L'on a dit, j'ignore jusqu'à quel point cela est vrai, je ne suis pas personnellement intéressé dans ce commerce, que si l'importation du pétrole par steamers-réservoirs était permise, la *Standard Oil Co.* deviendrait propriétaire des steamers, transporterait le pétrole dans les provinces maritimes en grande quantité, le mettrait en baril et le détaillerait, détruisant ainsi le commerce local. Cette assertion peut n'avoir aucune valeur, mais on prétend que c'est ce qui a été fait dans certaines parties des Etats-Unis, où l'on a permis à cette compagnie de transporter le pétrole de cette manière. En ce qui me concerne personnellement, je ne suis que l'écho des sentiments exprimés dans ces pétitions et ces télégrammes. Evidemment, les signataires de ce télégramme avaient étudié le bill et savaient ce dont ils parlaient; ils disent tout simplement qu'ils sont opposés à toute modification de la loi, de nature à permettre l'importation du pétrole par steamers-réservoirs.

Quand cette question est venue devant la chambre, il y a quelque temps, j'espérais que le gouvernement trouverait le moyen de réduire le droit sur le pétrole; mais il n'en fit rien. Il diminua quelque peu l'impôt en réduisant le droit d'inspection. J'espère qu'il pourra aller un peu plus loin et diminuer quelque peu le tarif. Il n'a pas pu encore